



ARRETE MUNICIPAL N° 129 /2019 MODIFIANT LE SENS DE LA CIRCULATION RUE VOLTAIRE

Ville de Bruay sur l'Escaut

Nous, Maire de la Ville de Bruay – sur – l'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 18 juillet 1978 relatif à la circulation et au stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité des riverains de la rue VOLTAIRE en réduisant le flux de circulation automobile.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A compter du mercredi 15 mai 2019, la circulation de tous véhicules, dans la rue Voltaire s'effectuera uniquement dans le sens allant de la rue Emile Zola vers la rue Ledru-Rollin.

ARTICLE 2 : Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette modification sera matérialisée par les Services municipaux par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Valenciennes, le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur Le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Bruay Sur L'Escaut.

Fait à Bruay Sur L'Escaut,
Le 14 mai 2019
Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint à la Sécurité Délégué

Francis LEGRAND